Réunion publique départementale dans les Yvelines (78)
COMPTE-RENDU

Lieu et date	Salle du Bout du Monde à Epône, le 10 novembre 2022
Intervenants	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président de la Région Ile-de-France Guy MULLER, Maire d'Epône Suzanne JAUNET, Conseillère départementale Valérie BELROSE, Mission SDRIF-E, Région Ile-de-France
Animateurs	Sophie Guillain, Res publica Dimitri Regnier, Res publica

Partie 1 : INTRODUCTIONS

Participants à la réunion :
40 personnes

Objectif de la réunion :
Identification des défis d'aménagement majeurs pour l'avenir de la région

Dans le cadre de la concertation sur l'élaboration du SDRIF-E, une réunion publique départementale dans les Yvelines s'est déroulée jeudi 10 novembre, de 19h à 21h, à la Salle du Bout du Monde à Epône. 40 participants ont identifié les défis d'aménagement qu'ils estiment majeurs pour l'avenir de la région, les ont priorisés et approfondis à travers la définition de pistes d'action.

En début de réunion, **Guy Muller**, Maire d'Epône a accueilli les participants en leur souhaitant la bienvenue.

En début de réunion, **Jean-Philippe Dugoin-Clément**, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E (Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France « environnemental »), a rappelé que la région a besoin d'une planification globale pour intégrer les nouvelles exigences environnementales et rééquilibrer le territoire. Le SDRIF-E constituera le document de référence pour dessiner le visage de l'Île-de-France en 2040 en matière d'urbanisme, environnement et mobilités. En plus de repenser l'urbanisation pour intégrer mieux les conséquences de l'artificialisation des sols, il est aussi nécessaire que la sobriété en foncier, en CO2 et en ressources naturelles s'organise.

Les trois objectifs du SDRIF-E sont :

- ZAN (zéro artificialisation nette), pour réduire le rythme de l'artificialisation vers un urbanisme raisonné, en préservant les sols de l'artificialisation et en intensifiant les actions en faveur de la renaturation et de la dépollution des sols.
- ZEN (zéro émission nette), pour réduire fortement les émissions, tout en accroissant la séquestration du carbone.
- Zéro déchets, ou une meilleure intégration de l'économie circulaire, pour réduire la vulnérabilité de l'Ile-de-France dans son approvisionnement sans accroître sa

dépendance de l'extérieur, en favorisant les initiatives de recyclage ainsi qu'une gestion plus vertueuse des déchets.

La procédure de révision du SDRIF prévoit une concertation continue par le code de l'urbanisme. En plus, une concertation spécifique, au titre du code de l'environnement, se déroule du 16 septembre au 15 décembre 2022, à travers les modalités illustrées dans le schéma ci-dessous (Figure 1).

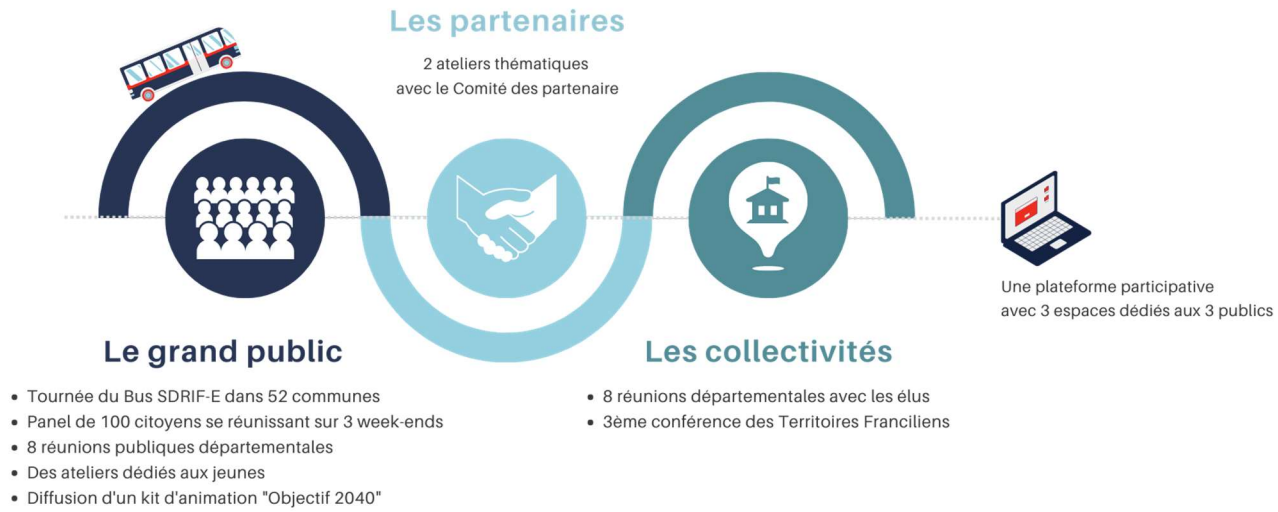

Figure 1 : Modalités de la concertation au titre du code de l'environnement sur l'élaboration du SDRIF-e

Au premier semestre 2023, une première version du document sera soumise au vote des élus régionaux, qui adopteront le document définitif au premier semestre 2024. Ainsi, le SDRIF-E sera un document opérationnel : les documents d'urbanisme locaux et toutes les politiques régionales et locales contribueront à la mise en œuvre de ses objectifs.

Suzanne Jaunet, Conseillère départementale, a conclu ce temps introductif en présentant le rôle du département dans la démarche. Le département se positionne comme acteur relais entre la région et les communes. Il souhaite que les attentes des acteurs yvelinois soient prises en compte en matière environnementale et en termes de développement économique, de logement et de transports en commun.

PARTIE 2 : SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

Pour s'approprier les notions d'aménagement et prendre connaissance du contexte francilien, les participants, répartis en sous-groupes, ont joué au jeu du kit de concertation « Les défis de l'Île-de-France ». Les participants ont ensuite identifié, à partir de cet exercice, les trois défis qu'ils considèrent comme prioritaires pour l'avenir de la Région l'Ile-de-France et indiqué des pistes d'actions pour y répondre.

Ci-dessous, une synthèse thématique des contributions par défi est proposée à partir des contributions des participants et des échanges de restitution en plénière.

Les défis majeurs pour l'aménagement de l'Île-de-France à l'horizon 2040

Les défis identifiés par les participants sont associés ci-dessous aux défis plus larges pré-identifiés par la Région :

Les défis identifiés par les participants	**Les défis pré-identifiés par la Région**
Le zéro artificialisation nette	A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité
Lutter contre l'étalement urbain	
Réduire l'artificialisation et protéger la biodiversité	
La résilience alimentaire	
Optimiser le foncier et les modes de construction	
Préserver les richesses naturelles	
Qualité de l'air	C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité
Pollution et santé	
Améliorer le cadre de vie	
Construction et habitat	
Déchets	E. Développer l'économie circulaire
Réaliser l'habitat et l'industrie compatible avec la demande	
Réchauffement climatique	G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience
Adaptation au changement climatique	
Développer les mobilités et améliorer la desserte	F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

Synthèse des contributions sur les 7 défis de l'Île-de-France

A. Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

Les participants abordent la lutte contre l'artificialisation des sols sous trois axes : la réhabilitation du bâti, la densification et la préservation des espaces naturels et agricoles. Ils proposent en cela de :

- **Réhabiliter le bâti existant** plutôt que de détruire et reconstruire
- **Augmenter le coût de la déconstruction**
- Développer les **bâtiments évolutifs et réversibles**
- Inscrire dans les documents d'urbanisme la **priorité à la réutilisation d'espaces déjà urbanisés**
- **Optimiser le foncier** pour limiter l'étalement urbain et réduire les déplacements automobiles
- Privilégier la construction de **nouveaux bâtiments dans les zones urbanisées** en réhabilitant notamment les friches
- **Réglementer l'habitat secondaire**
- **Sanctuariser les terres agricoles** et préserver les espaces naturels et forestiers
- Protéger la biodiversité et **préserver les continuités écologiques** : restauration des zones d'intérêt écologique, inscription des zones de renaturation dans les documents d'urbanisme.

C. Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

Les participants insistent sur la qualité du cadre de vie en établissant des liens avec **la santé, la qualité de l'air et de l'eau et la rénovation énergétique des bâtiments**. Ils proposent en cela de :

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Diminuer la demande de mobilités en développant de la proximité entre l'habitat, les activités et les services et en créant des espaces de coworking
- Elargir les aides financières pour isoler son logement à une population plus vaste et imposer des contraintes plus strictes aux bailleurs.

E. Développer l'économie circulaire

Sur le défi de l'économie circulaire, les participants évoquent la **gestion des déchets ménagers et des déchets générés par le secteur du bâtiment**. Ils proposent ainsi de :

- Réutiliser les déchets de la déconstruction
- Sensibiliser les adultes et les enfants à la gestion des déchets
- Multiplier les infrastructures de recyclage et les poubelles
- Repenser les modes de consommation.

F. Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

La question des mobilités est abordée dans le défi qui consiste à préserver un cadre de vie de qualité, notamment lorsque les participants proposent de **développer de la proximité** pour

réduire les distances et ainsi limiter l'usage de la voiture et les émissions de GES. Les participants évoquent également des pistes d'action qui visent spécifiquement à **développer les mobilités douces** et à améliorer la desserte des territoires :

- Poursuivre les investissements pour développer le réseau de transports en commun
- Renforcer le maillage des itinéraires cyclables sécurisés
- Installer de grands parkings relais autour de Paris avec des tarifs abordables
- Garantir l'accessibilité des transports en commun pour tous les publics (PMR, personnes âgées, poussettes …).

G. Adapter le territoire francilien au changement climatique et garantir sa résilience

Pour faire face à ce défi, des solutions sont envisagées en lien avec les autres défis :

- Développer les **rénovations énergétiques**
- Accélérer la mise en place des **bilans carbone obligatoires**
- Aménager des **îlots de fraicheur**
- **Végétaliser** les zones urbaines et « débétoniser »
- **Réduire les distances** de déplacement
- Développer **le coworking et le télétravail**
- Développer **les mobilités douces**
- Réhabiliter **les tiers lieux**
- Appliquer **les « 5R »** :
    - Refuser de faire de nouveaux projets qui ne sont pas cohérents avec les ambitions que l'on se donne
    - Réduire la longueur des trajets et la demande en habitat
    - Réutiliser les déchets ménagers et du bâtiment
    - Rendre à la terre : préserver les espaces naturels et agricoles
    - Réglementer : mettre en place des règles qui soient des gardes de fous et des objectifs communs.

Autres échanges

En réaction aux diverses contributions, une participante s'interroge sur les conséquences du **durcissement des contraintes liées à la construction** : vont-elles avoir un impact sur la possibilité de se loger et d'accéder à la propriété et ainsi accroitre les inégalités sociales ?

Un autre participant souligne également **les lourdeurs et blocages administratifs** qui existent aujourd'hui pour bénéficier de « MaPrimeRénov ».

PARTIE 3 : CONCLUSIONS

Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge du SDRIF-E, a remercié les participants pour leurs contributions et la richesse des échanges.

Concernant la question suivante : *Si les normes de construction se durcissent en termes de protection de l'environnement, alors comment conserver des processus de construction qui garantissent l'accès au logement pour tous dans une région déjà marquée par de fortes disparités ?*

Le changement de paradigme découlant du ZAN consiste à passer d'une logique d'étalement urbain à une logique de recomposition de la ville sur elle-même. Mais cette recomposition urbaine prend plus de temps et est techniquement plus compliquée et plus chère. Il existe un potentiel énorme en Île-de-France en termes de requalification et de réhabilitation, mais des difficultés persistent pour trouver une économie de projet viable sur de tels chantiers.

Sur la question des déchets du quotidien et de la réutilisation des déchets du secteur du bâtiment, le SDRIF-E poursuit trois objectifs :

- **La cible zéro artificialisation nette** qui pose les questions de densification, de réhabilitation du bâti et de préservation des espaces naturels et agricoles
- **La cible zéro émission nette** à travers la décarbonation de divers secteurs : le transport, l'énergie, le bâtiment …
- **Le zéro déchet** qui comprend la réutilisation des matériaux de construction et le recyclage des déchets pour limiter leur incinération.

Si la Région Île-de-France est vertueuse du point de vue de l'artificialisation des terres, elle est à l'inverse extrêmement fragile du fait de sa dépendance et de la non-circularité de son économie. En effet, la Région Île-de-France représente 31% du PIB national, 18% de la population française, mais seulement 4% des terrains artificialisés. Si l'Île-de-France avait le niveau d'artificialisation moyen des régions de France métropolitaines, alors c'est plus de l'intégralité du territoire régional qui serait totalement artificialisé.

Les caractéristiques de l'Ile-de-France restent pour la plupart méconnues du grand public. Il s'agit d'une région à plus de 75% naturelle, qui comprend 25% d'espaces forestiers et 50% d'espaces agricoles, ce qui pose la question de la préservation des terres agricoles et de l'accompagnement de la moitié des agriculteurs qui vont partir à la retraite dans les 10 ans à venir. L'Ile-de-France est donc une région rurale avec un centre et une petite couronne extrêmement dense.

Sur la question de la circularité, 80% des matériaux consommés en Ile-de-France sont importés. Si la Région représente un tiers du PIB national, elle présente donc des fragilités structurelles significatives. La circularisation de l'écosystème francilien est ainsi une priorité de la Région.

Les projets de réindustrialisation impliquent de consommer de l'espace, de produire des émissions, et aujourd'hui de telles opérations peuvent ne plus avoir d'intérêt économique pour les collectivités. En effet, les recettes fiscales des intercommunalités et des communes qui étaient liées au développement économique de leurs territoires n'existeront bientôt plus. Les collectivités doivent également prendre en compte le poids écologique de la réindustrialisation sur leur propre territoire. Elles sont donc confrontées à une injonction contradictoire et doivent mener des choix sur la nature des activités et de la réindustrialisation qu'elles souhaitent porter.

Enfin, l'évolutivité du bâti est un élément fondamental qui n'existait pas dans la logique urbanistique et architecturale des cinquante dernières années. La typologie du bâtiment va conditionner sa capacité à évoluer : par exemple, les bâtiments haussmanniens à Paris sont

déclinables en bureaux, logements, services, activités. Un des sujets portés aujourd'hui par les aménageurs est donc bien de travailler cette évolutivité.

À la suite de l'intervention de Jean-Philippe Dugoin-Clément, **Suzanne Jaunet** a remercié à son tour les participants pour les échanges qui ont été menés, en soulignant que les interrogations qui ont été soulevées pendant la réunion recoupent celles identifiées par les élus.

Sur la question de la réutilisation des matériaux de construction, de nombreuses entreprises franciliennes y retravaillent et commencent à faire d'intéressantes découvertes. La topographie du département est encore majoritairement agricole avec de nombreux massifs forestiers et un travail a déjà été mené pour « sanctuariser des zones agricoles » à travers l'élaboration d'un PLU extrêmement contraignant sur le territoire de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise. Il existe toutefois une difficulté à trouver le juste équilibre entre l'objectif de sobriété foncière et la nécessité pour certains territoires de se développer et d'installer de nouvelles infrastructures.

La densification est aussi une question d'acceptation sociale. En effet, s'il faut préserver les zones agricoles et naturelles et la biodiversité, tout en continuant d'accueillir de nouvelles populations, les habitants devront accepter de voir leur espace de vie se densifier. C'est une logique qui se retrouve dans un autre sujet qui n'a pas été abordé lors de cette réunion : les énergies renouvelables. Il existe donc des contraintes qu'il faudra accepter pour pouvoir être en adéquation avec la volonté d'être vertueux en matière environnementale. Pour cela, il est indispensable que les franciliens s'emparent de ces sujets car c'est collectivement que la ville de demain se construira.